



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 30 avril au 4 mai 2018

LA COMMISSION A PRESENTE SA PROPOSITION POUR LE FUTUR CADRE FINANCIER PLURIANNUEL :

La Commission a présenté ce mercredi 2 Mai, par la voix de son Commissaire au Budget Gunther Oettinger, sa proposition du prochain cadre financier pluriannuel européen pour la période 2021-2027. Ce budget s'élève à 1 135 milliards d'euros (aux prix de 2018), contre 1 026 milliards pour le budget actuel pour la période 2014-2020. Le Président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a estimé que le budget de l'UE proposé pour 2021-2027 était « plus important que le précédent » tout en tenant compte de la perspective du Brexit. « D'énormes défis nous attendent, dans un monde où les choses changent à une vitesse vertigineuse », a-t-il fait valoir devant les eurodéputés lors de la présentation du projet de la Commission au Parlement européen. Le Commissaire au Budget, Günther Oettinger, a par ailleurs précisé que la création de nouvelles ressources propres (+22 milliards d'euros) permettrait de combler à 50 % le 'trou' causé par le Brexit. Parmi les grandes mesures annoncées par le Commissaire, on peut retenir la forte augmentation des crédits dédiés à la transformation numérique, la multiplication par trois des dépenses pour la gestion des frontières extérieures, les migrations et l'asile, et l'augmentation de 40 % des investissements liés à la sécurité. Cependant ces augmentations sont financées par une diminution des budgets des politiques historiques de l'Union que sont la Politique de Cohésion et la Politique Agricole commune, diminution qui se situe entre 5 et 7%. Cette diminution sans précédents des deux postes de dépense principaux du budget européens

provoque par ailleurs déjà de vives réactions des Etats membres et du Parlement européen (voir articles dédiés dans le présent InfoRUP). De plus, la Politique de Cohésion vient de se doter dans cette proposition de nouveaux critères d'attributions des fonds, particulièrement le respect de l'Etat de Droit. Ces nouveaux instruments permettraient à l'Union de suspendre, réduire ou restreindre l'accès aux fonds de l'UE d'une manière proportionnée à la nature, à la gravité et à l'étendue des défaillances d'un Etat à ce principe. Toutes ces propositions doivent maintenant être débattues entre les institutions européennes, à savoir le Parlement européen (qui dispose d'un droit de veto sur le budget mais pas de la capacité de l'amender) et le Conseil. La Commission espère que ces débats pourront être clos avant les prochaines élections européennes de mai 2019 et le sommet européen de Sibiu en Roumanie du 9 mai 2019, mais de nombreux experts jugent irréaliste ce calendrier, un accord à l'unanimité des vingt-sept États membres étant nécessaire.

PROPOSITION DE REDUCTION DU BUDGET DE LA PAC, CRAINTE POUR LE NIVEAU DE L'ENVELOPPE DU POSEI : La Commission européenne a publié, mercredi 2 mai 2018, une Communication sur le prochain cadre financier pluriannuel (2021-2027). Ce projet propose de réformer la Politique agricole commune (PAC) et de réduire d'environ 5% son budget en euros courants. La future PAC conserverait ses deux piliers : paiements directs en faveur des agriculteurs via le FEAGA et financement du développement rural via le FEADER. Selon le Commissaire à l'agriculture Phil Hogan, la réduction prévue du budget de la PAC est « très équitable pour les agriculteurs » compte tenu du contexte politique (déficit budgétaire lié au Brexit) et des nouvelles priorités de l'UE (immigration, défense). La France, par la voix de son Ministre de l'agriculture, a déjà fait savoir qu'elle trouvait cette proposition inacceptable. Cependant, concernant les RUP, le budget du POSEI est financé par les crédits issus du FEAGA (1er pilier de la PAC), fonds qui va être fortement revu à la baisse (baisse estimée à 14,2% en euros constants). Les aides du POSEI étant couplées à la production, une baisse des aides entraînerait mécaniquement une diminution de la production, dangereuse pour le maintien des filières agricoles locales et pour les économies régionales, alors que les RUP ont justement bénéficié des aides communautaires et nationales à l'investissement (FEADER et FEDER) pour faire face aux augmentations de productions souhaitées par les pouvoirs publics malgré l'efficacité reconnue du dispositif POSEI et la déclaration du Président Juncker de ne pas corriger son budget à la baisse. Afin de préserver l'enveloppe

budgétaire du POSEI, EURODOM mobilise l'ensemble des interlocuteurs institutionnels et poursuivra son travail de sensibilisation pour les prochains mois.

LA COMMISSION PROPOSE UNE BAISSSE DE 5 à 7% DU BUDGET DE LA POLITIQUE DE COHESION POST-2020 :

Dans sa Communication du 2 mai intitulée « *Un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend* » présentant sa position sur le prochain cadre financier pluriannuel, la Commission européenne envisage une baisse de 5 à 7% du budget alloué à la Politique de Cohésion sur la période de programmation 2021-2027. Ce niveau de la baisse annoncé par le Commissaire au budget, M. Gunther Oettinger, n'est pas actuellement vérifiable du fait des changements envisagés dans la structure même de cette politique pour la période 2021-2027. La Commission propose en premier lieu, d'accorder une place plus importante à la politique de cohésion dans le processus de réforme économique dans les Etats membres, pour cela, elle propose de renforcer le lien entre le budget européen et le Semestre européen, qui est un mécanisme de coordination des politiques économiques entre Etats membres, qui prend en compte les spécificités régionales. Par ailleurs, la Commission souhaite faire évoluer les critères permettant de calculer l'attribution des fonds au titre de la politique de cohésion. Ainsi, elle propose de continuer à baser ses calculs en priorités sur le PIB par habitant comme c'est le cas actuellement et d'ajouter d'autres facteurs tels que le chômage (notamment celui des jeunes), le changement climatique et l'accueil/l'intégration des migrants. La Commission européenne souhaite aussi augmenter le taux de cofinancement national afin de responsabiliser d'avantage les Etats membres et de mobiliser des volumes d'investissement plus importants. S'agissant de la mise en œuvre de la future politique de cohésion, la Communication de la Commission précise que « Les spécificités des régions ultrapériphériques et des zones faiblement peuplées seront dûment prises en considération. » Le Parlement européen a déjà savoir qu'il regrettait la réduction envisagée du budget alloué à la cohésion, politique selon lui capital pour la construction européenne. Le Comité des régions quant à lui estime qu'il est regrettable de retirer une partie du budget de la politique régionale européenne, les régions ayant un rôle essentiel à jouer s'agissant des nouvelles priorités européennes identifiées par la Commission, et notamment s'agissant de la gestion des migrations. S'agissant plus généralement de la mise en œuvre des fonds européens, la Commission ,par soucis de simplification, propose dans sa Communication d'aligner les règles de mises en œuvre du FEDER, Fonds de Cohésion, FSE, FEADER, FEAMP, Fonds

Asile et Migration, Fonds Frontières et Visas et Fonds de Gestion des Frontières intégrée, pour la période 2021-2027. Enfin, la volonté annoncée de la Commission de conditionner l'accès aux fonds au respect de l'Etat de droit est désormais formalisée et inscrite dans la Communication du 2 mai, qui sera traduite en différentes propositions législatives dans les prochaines semaines. S'agissant de la Politique de Cohésion, la Commission a déjà annoncé qu'elle présentera sa proposition le 29 mai prochain.

BUDGET POST-2020 : LA COMMISSION SOUHAITE AUGMENTER LES RESSOURCES PROPRES DE L'UNION EUROPEENNE : Dans sa Communication, la Commission européenne a également proposé de renforcer les ressources propres de l'Union européenne. Tout d'abord, elle souhaite relever le plafond des ressources propres par rapport au revenu national brut (RNB) européen : il s'agirait de passer du plafond actuel de 1.20% du RNB, à des plafonds de 1,29% pour les paiements et 1,35% pour les engagements – par rapport au RNB de l'UE-27. De plus, la Commission a proposé de nouvelles ressources propres pour l'UE, qui viendraient alimenter son budget à hauteur de 22 milliards d'euros par an sur la période 2021-2027, c'est-à-dire 12% des recettes totales de l'UE. Ces nouvelles ressources seraient les suivantes : (1) une part de l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), établissant ainsi un lien entre les finances publiques de l'UE et les avantages dont bénéficient les entreprises présentes sur le marché unique ; (2) une part des recettes tirées de la mise aux enchères des quotas du système européen d'échange de quotas d'émission ; (3) une contribution de chaque Etat membre en fonction du volume des déchets d'emballages en plastique non recyclés, afin de les inciter à mettre en œuvre la transition vers une économie circulaire et notamment la stratégie européenne sur les matières plastiques. La Commission propose également que les futures recettes provenant directement des politiques communautaires soient versées au budget de l'UE. De surcroît, la Commission souhaite moderniser les ressources propres existantes, c'est-à-dire (1) les droits de douane, (2) les contributions fondées sur le revenu national brut et (3) la taxe sur la valeur ajoutée.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 07 AU 11 MAI 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 07/05				
Mardi 08/05				
Mercredi 09/05				
Jeudi 10/05				
Vendredi 11/05				